



## Traité Békhорот

### Michna 6 - Chapitre 9

כָּל הַנוֹלָדִים מֵאֶחָד בְּתִשְׂרֵי עַד עֶשְׂרִים וְתִשְׁעָה בְּאֵלוּל,  
הָיָה אֵלּוּ מִצְטָרְפִין.  
חֲמִשָּׁה לְפָנֵי רֹאשׁ הַשָּׁנָה וְחֲמִשָּׁה לְאַחַר רֹאשׁ הַשָּׁנָה,  
אֵיבָן מִצְטָרְפִין.  
חֲמִשָּׁה לְפָנֵי הַגֶּרְן־וְחֲמִשָּׁה לְאַחַר הַגֶּרְן־  
הָיָה אֵלּוּ מִצְטָרְפִין.  
אִם כֵּן,  
לָמָּה נֶאֱמַר: שְׁלֹשׁ גְּרָנוֹת לְמַעַשֵׁר בְּהֵמָה?  
שֶׁעַד שֶׁלֹּא הִגִּיעַ הַגֶּרְן־  
מִתֵּר לְמִכּוֹר וְלִשְׁחֹט.  
הִגִּיעַ הַגֶּרְן־, לֹא יִשְׁחֹט;  
וְאִם שִׁחַט, פְּטוֹר:

[Selon l'opinion de Rabbi Elazar et Rabbi Chimon, en ce qui concerne]tous[les animaux]nés du premier jour de Tichri jusqu'au vingt-neuvième jour d'Eloul, ces[animaux]s'associent[pour recevoir la dîme]ensemble. [Si]cinq[ont nés]avant Roch HaChana et cinq après Roch HaChana,[ces animaux]ne s'associentpas[pour recevoir la dîme]ensemble. [Si]cinq[ont nés]avant[une heure désignée pour]le rassemblement et cinq après[cette heure désignée pour]le rassemblement, ces[animaux] s'associent[pour recevoir la dîme]ensemble. Si oui, pourquoi a-t-on indiqué[trois fois le]rassemblement[des animaux]pour la dîme des animaux ? [La raison en est]que jusqu'à l'[heure prévue pour]le rassemblement,[il est]permis de vendre et d'abattre[les animaux. Une fois arrivé]le[moment désigné pour]le rassemblement, on ne peut pas abattre [ces animaux avant de les avoir payés la dîme] ; mais s'il a abattu[un animal sans payer la dîme, il en est]exempté.



### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)